

Objet : URBANISME - Déclassement du domaine public d'une parcelle située en bordure de la rue du 19 mars 1962 en vue de la céder à des riverains Messieurs BLANC et THIEBLEMONT



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 27/2017 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 28 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-sept, le vingt-sept Février, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 Février 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, MARQUIER, ARNAL, RIGAUD, FERTE J., FERTE S, GARBIN, JOUET, SEIB-TAUPIN.

PROCURATIONS

M. ANDUZE	à	M. BERNES
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
M. ZAMBONI	à	M. JOUSSEAUME
Mme MALBEC	à	Mme AUDIGUIER
Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
M. DELON	à	Mme GARBIN

ABSENT : M. MARTIN

SECRETAIRE : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : URBANISME - Déclassement du domaine public d'une parcelle située en bordure de la rue du 19 mars 1962 en vue de la céder à des riverains Messieurs BLANC et THIEBLEMONT

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la vente d'un bien, il convient d'annuler la délibération N°40/12 du 26/06/2012 relative au déclassement du domaine public d'une parcelle située en bordure de la rue du 19 mars 1962 en vue de la céder gratuitement à un riverain Monsieur DE SOUSA CARVALHO Paul.

Celui-ci ayant vendu son bien avant la régularisation de l'acte notarié, il est nécessaire de délibérer dans le même sens que précédemment en faveur des nouveaux acquéreurs Messieurs BLANC Florian et THIEBLEMONT Franck.

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Messieurs BLANC et THIEBLEMONT concernant l'acquisition d'une petite bande de terrain contiguë à leur propriété et située le long de la rue du 19 mars 1962.

Il s'agit d'une parcelle clôturée de 5m x 2 m soit 10 m² qui constitue un délaissé de terrain.

Cette cession permettra un alignement esthétique des clôtures, ce bâti étant aujourd'hui en retrait par rapport aux voisins.

Préalablement à la vente, il convient de déclasser cette parcelle du domaine public.

Il est proposé d'accéder à la demande de Messieurs BLANC et THIEBLEMONT et de leur céder cette parcelle gratuitement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'annuler la délibération N°40/12 du 26 juin 2012
- De se prononcer sur le déclassement du domaine public de la parcelle citée ci-dessus
- D'approuver la cession gratuite de cette parcelle à Messieurs BLANC et THIEBLEMONT
- D'autoriser Madame le Maire ou Monsieur SANCHEZ, Adjoint au Maire délégué, à signer tous actes aux effets ci-dessus
- De dire que tous les frais induits par ces actes seront à la charge des acquéreurs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne le 28 février 2017.

Le Maire

Lysiane MAUREL

